



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 1^{er} AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le premier du mois d'avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA LANDE EN SON, dûment convoqué le 26 février 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramon PEREZ, Maire.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Madame Elisabeth BOCKSTAL, Madame Christine BREANT, Madame Annick HORNOY Madame Sabine LONFIER, Monsieur DRU Stéphane, Monsieur David LAGO, Monsieur Jean-Luc POIRIER.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- Monsieur Christophe DUQUENOY, représenté par Madame Elisabeth BOCKSTAL
- Madame Laëtitia LAGO, représentée par Monsieur David LAGO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Dieudonné MAHOT
- Madame Angélique LEGENDRE
- Monsieur Didier DESRUELLES

Madame Annick HORNOY a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire comme il s'y était engagé propose, pour la dix-neuvième année consécutive, de ne pas augmenter la part communale des impôts.

Les taux d'imposition se présentent comme suit :

• Taxe d'habitation :	17,51 %
• Foncier Bâti :	25,16 %
• Foncier non Bâti :	64,90 %
• Cotisation foncière des entreprises :	16,96 %

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 8
- Ont voté Pour par mandat : 2
- Ont voté contre : 0
- Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus:0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal décide de maintenir les taux de la part communale sans les modifier.

2. PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS COMMUNE ET COMMERCE 2016

➤ Monsieur le Maire présente le budget « Commune » pour l'année 2016.

La partie « COMMUNE » s'équilibre en dépense et recette :

• Pour le fonctionnement :	542.968 €
• Pour l'investissement :	224.118 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - Ont voté Pour : 8
- - Ont voté Pour par mandat : 2
- - Ont voté contre : 0
- - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus: 0
- - Se sont abstenus par mandat : 0

➤ Monsieur le Maire présente le budget « Commerce » pour l'année 2016.

La partie « COMMERCE » s'équilibre en dépense et recette :

• Pour le fonctionnement :	12.437 €
• Pour l'investissement :	9.820 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - Ont voté Pour : 8
- - Ont voté Pour par mandat : 2
- - Ont voté contre : 0
- - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus: 0
- - Se sont abstenus par mandat : 0

La répartition du budget sur les différents centres de coûts est consultable sur le site www.lalande-en-son.fr
Rubriques : Bulletins Municipaux - Compte-Rendus – Année 2016 – Compte rendu du 01-04-2016.

3. CHOIX DE L'ORGANISME PRETEUR POUR LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les offres de prêts reçus de différents organismes bancaires suite à notre demande de prêt.

Trois organismes prêteurs ont répondu à notre demande :

Le Crédit Agricole Brie Picardie : Trois propositions ont été faites :

- Taux variable : taux de rémunération du livret A +0,50 % soit 1,25 % actuellement
- Taux fixe : 1,80 % sur 15 ans et 2,06 % sur 20 ans : taux annuel réduit si la première échéance est remboursée en Aout 2016.

•

La Caisse d'épargne de Picardie : Trois propositions ont été faites :

- Taux variable : prêt taux livret A + 0,50 % soit 1,25 % actuellement
- Taux fixe échéance choisie duo : 2,46 % sur 20 ans
- Taux fixe : 2,46 % si remboursement avec périodicité annuelle, 2,45 % si périodicité semestrielle et 2,44 % si périodicité trimestrielle

La caisse des dépôts et consignations : Pour pouvoir déposer une demande de prêt, une étude au préalable doit être fournie à l'organisme prêteur : définir et décrire le projet, présenter un plan de financement et échéancier. Cet organisme ne propose aucun taux aux collectivités tant qu'il n'a pas reçu les éléments demandés.

- DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 8*
- *Ont voté Pour par mandat : 2*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus : 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de prêt d'un montant de 85 000 € auprès du Crédit Agricole Brie Picardie au Taux fixe de 2,06% sur 20 ans.

4. PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT DE CONTRAT

Le contrat aidé de monsieur François Bréant arrive à expiration le 3 mai 2016.

Etant satisfait du travail de Mr François Bréant, Monsieur le Maire propose de renouveler son contrat.

Toutefois Monsieur le Maire précise que les modalités du contrat aidé ont été modifiées par la région « Les Hauts de France ». La commune ne sera plus aidée au taux de 90%, mais au taux de 80%. De même le nombre d'heures aidées passe de 22 à 20 heures par semaine.

Le nouveau contrat est prévu pour une durée d'un an, avec un temps de travail hebdomadaire de 24 heures.

Durant cette année en contrat aidé, Monsieur Bréant François a suivi une formation de 70 heures intitulée « Entretien des Espaces Ruraux » du 17 novembre au 14 décembre 2015 dispensée par l'organisme de formation Ateliers et Chantiers d'Insertion du Bray.

Madame Christine Bréant étant concernée par la décision qui va être prise, ne participe pas aux échanges et sort de la pièce afin que le conseil puisse délibérer en toute impartialité.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 7*
- *Ont voté Pour par mandat : 2*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus : 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat aidé de Monsieur François Bréant pour une durée d'un an.

5 – PRESENTATION DU DOSSIER ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat d'Energie SE60 a remis un rapport de l'inventaire de l'éclairage public sur la commune de La Lande en son. Monsieur le Maire et Madame Elisabeth Bockstal ont reçu Monsieur Blancjacquier du SE60 pour faire le point sur les travaux à engager en priorité.

Madame Elisabeth Bockstal en charge du dossier de l'éclairage public nous présente le compte rendu de cette réunion.

Le SE60 qui subventionne à hauteur de 54%, propose de remettre aux normes de sécurité les armoires de commande. Ces armoires équipées d'une horloge astronomique permettrait de mieux gérer l'allumage et l'extinction de l'éclairage public.

Le rapport précise également que des économies peuvent être réalisées en remplaçant les ampoules de 150W par des sources lumineuses à Leds de 75W. Ce projet devra se faire par tronçon en fonction des économies réalisables.

Une des économies à envisager est de réduire la période d'allumage, en coupant l'éclairage public de 23h00 à 5h00, cette mesure permettrait de faire un gain de l'ordre de 5 774€ sur une facture globale de 10 405 € soit une économie de 44,5%.

Cette économie relative au temps d'allumage permettrait de remplacer progressivement les ampoules d'aujourd'hui par des points lumineux à Leds ce qui ferait petit à petit une économie conséquente.

Une fois le parc complètement équipé de sources lumineuses à Leds, combiné à l'allumage partiel la nuit, notre facture d'électricité liée à l'éclairage public, passerait théoriquement de 10 405 € aujourd'hui à 2 316 € soit une économie de 77,8%.

Il est également nécessaire de créer des points lumineux pour éliminer les zones obscures, qui sont au nombre de 7, Rue de Sérifontaine (1), Rue de la Ravine (2), Rue des Routis (2), Sente du Bois (1) et devant la zone artisanale (1).

POUR AVIS.

- Ont voté Pour : 8
- Ont voté Pour par mandat : 2
- Ont voté contre : 0
- Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus: 0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal décide d'inscrire dans les projets de travaux, le remplacement des armoires de commande ainsi que la création des nouveaux points lumineux.

6 – ACQUISITION DU CAR MERCEDES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, des accords passés avec le S.I.R.S (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) pour la revente de l'ancien car scolaire.

Considérant que la valeur Argus du minibus est de 800 €, la commune de La Lande en Son est intéressée pour l'acquisition de ce véhicule qui permettrait aux employés communaux d'avoir d'avantage de mobilité.

Le SIRS, **considérant que La Lande en Son met à disposition gracieusement** le garage du nouveau car scolaire, a approuvé à l'unanimité lors de sa séance du 11 mars 2016 la rétrocession à notre commune du Car Mercedes immatriculé 1760 XY 60 pour la somme de 100 €.

- DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 8*
- *Ont voté Pour par mandat : 2*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus : 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Après délibération, le conseil Municipal décide de procéder à l'achat du Car Mercedes et de modifier celui-ci pour en faire un véhicule utilitaire.

7 – CONVENTION RELATIVE AUX ACCORDS D'ACHAT DU NOUVEAU CAR ENTRE LA LANDE ET PUISEUX

En juillet 2014, La commune de La Lande en Son et la commune de Puiseux en Bray ont procédé à l'achat du car scolaire de Marque IVECO.

Lors de cette réunion, il a été convenu que les deux communes participent au remboursement de cet achat, à hauteur de 50% pour chaque commune.

Les deux communes abonderont en conséquence les fonds nécessaires au remboursement de l'emprunt de 107 880 € sur une durée de 72 mois avec pour première échéance le 20/10/2014 et la dernière échéance le 25/07/2020.

- DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 8*
- *Ont voté Pour par mandat : 2*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus : 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal approuve l'accord pris par les deux communes pour un remboursement à 50% de l'emprunt du car.

8 - DOSSIER DE CANDIDATURE AU « PASS PERMIS CITOYEN »

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, le conseil Départemental de l'Oise a mis en place une aide forfaitaire de 600 € destinée aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une action citoyenne de 70 heures.

Mr Bisson William de La Lande en Son a déposé un dossier de candidature.

Monsieur le Maire propose d'être la structure d'accueil pour que ce jeune puisse effectuer son action citoyenne au sein de la commune.

William sera disponible durant les vacances scolaires.

- **DELIBERATION MISE AUX VOIX**

- *Ont voté Pour : 8*
- *Ont voté Pour par mandat : 2*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus: 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, que Mr Bisson William effectue son action citoyenne au sein de la collectivité.

9 - DELIBERATION POUR FIXER LA DUREE D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux d'analyses du terrain communal derrière la maternelle, suite au trou qui s'était formé, doivent être inscrits dans le tableau d'amortissement.

Monsieur le maire propose de fixer la durée à 5ans.

- **DELIBERATION MISE AUX VOIX**

- *Ont voté Pour : 8*
- *Ont voté Pour par mandat : 2*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus: 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal approuve la durée d'amortissement sur 5 ans.

10 - AFFAIRES DIVERSES

Demande pour mettre une annonce sur « Le Bon Coin » pour la location de l'appartement de la mairie.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre une annonce sur le site « Le Bon Coin ».

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 00H15.

La mairie sera fermée du Lundi 11 Avril au Vendredi 15 Avril 2016 pour congés.

La Secrétaire

Annick HORNOY

Le Maire,

Ramon PEREZ